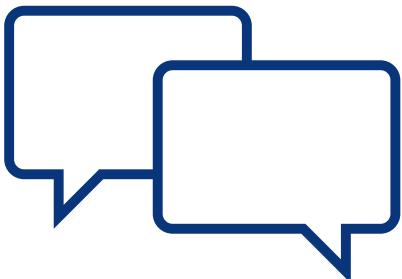




Comité de projet
Parc éolien de Salassous

14 novembre 2025

Tour de table



Ordre du jour

Partie 1 : Quels sont les objectifs du projet ?

1. Répondre à des enjeux énergétiques
2. Respecter les critères de faisabilité

Partie 2 : Comment est conçu ce projet ?

1. Les études menées
2. Les variantes étudiées
3. Le projet à date et ses impacts

Partie 3 : Calendrier et retombées territoriales du projet

Quelques éléments sur le comité de projet



Origine : Institué par la loi APER du 10 mars 2023, précisé par le décret du 22 décembre 2023.

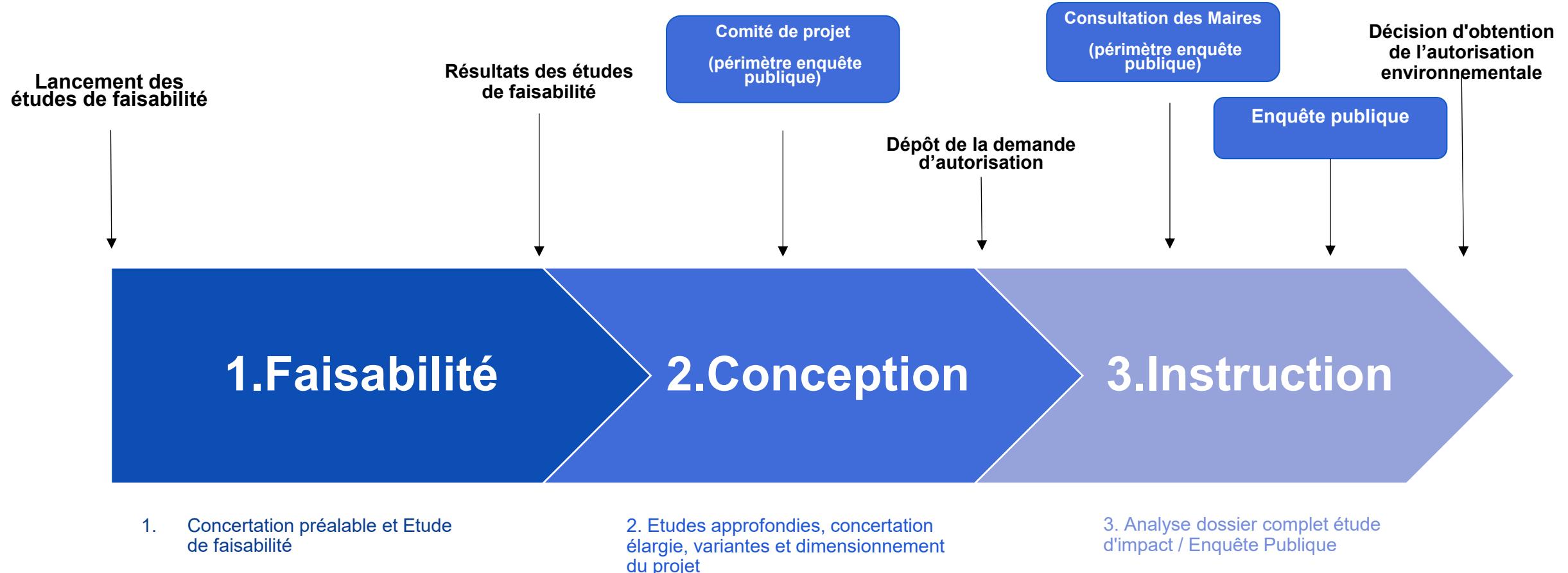


Objectif : Organe de concertation préalable pour informer et échanger de la **faisabilité** et des **conditions d'intégration** dans le territoire du projet, dans les projets situés en dehors des zones d'accélération



Modalités de réponse aux éléments discutés : À la suite des échanges de ce jour, nous répondrons **par écrit** aux membres du comité de projet. Un compte rendu du comité de projet sera rédigé.

Pourquoi sommes-nous réunis aujourd’hui ? Où en est le projet ?



Le projet en bref



Technologie

- Nombre d'éoliennes : 4
- Taille des éoliennes : 160 m
- Puissance unitaire : 3,4 MW
- Puissance totale du parc : 13,6 MW



Investissement

- 19 millions d'euros



Retombées fiscales annuelles

- 120 000 euros pour les collectivités locales

Production

- Production annuelle estimée : 28 500 MWh/an



Cette production couvrira les besoins en électricité de l'équivalent de plus de 13 500 habitants

UN GROUPE MAJORITYALEMENT PUBLIC



Acteur français de premier plan, filiale à **100% D'EDF**



Développer **30 GWc** en France entre 2020 et 2035

UNE PROXIMITÉ DES TERRITOIRES



256 COMMUNES partenaires de nos projets d'énergie renouvelable



18 CENTRES DE MAINTENANCE LOCAUX au plus près des projets



Plus de **3 800 COLLABORATEURS PASSIONNÉS**, Actifs dans **21 PAYS**



1ère centrale installée **2008**
30 centrales en France

Des compétences intégrées sur l'ensemble de la chaîne de valeur du renouvelable



Développement



Construction



Production



Exploitation - Maintenance



Démantèlement Recyclage

EDF Power Solutions en Lozère

EDF Power Solutions porte de nombreux projets ENR en Lozère, 2 parcs éoliens sont déjà en exploitation:

- Parc éolien de Lou Paou, 7 éoliennes, 14 MW, en exploitation depuis 2007 sur les communes de Monts de Randon et Chastel Nouvel
- Parc éolien des Taillades, 9 éoliennes, 27 MW, en exploitation depuis 2019 sur la commune de Labastide Puylaurent

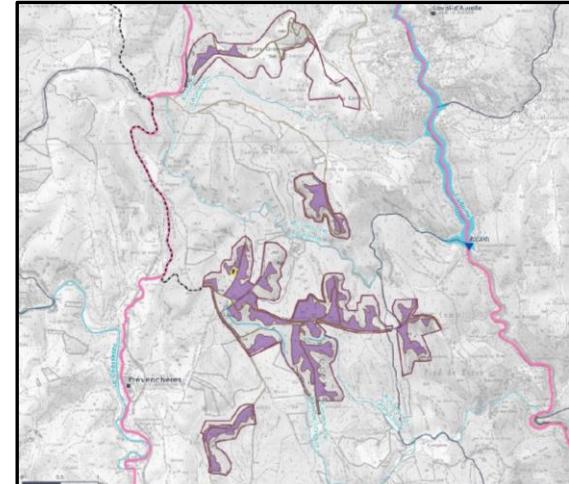
EDF re porte dévelope également le projet photovoltaïque de Prévenchères, 130 MW sur les communes de Prévenchères et Pied de Borne,



Parc éolien des Taillades



Parc éolien de Lou Paou



Projet photovoltaïque de Prévenchères

Chacun de ces projets a permis de renforcer la proximité d'EDF Power Solutions avec les acteurs socioéconomiques du territoire.

Le recours aux entreprises locales est privilégié lors de la construction de nos parcs et le co-développement de projets d'énergies renouvelables avec les collectivités et les acteurs économiques majeurs - comme la société ENGELVIN TP Réseaux - est également devenu une habitude.

1

Objectifs du projet

Pourquoi ce projet ?

- ❖ Répondre à des objectifs nationaux et régionaux ambitieux et à une forte volonté locale



National



- Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050
- Planification des ENR :
 - Passer de 19% à 40% d'EnR dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030 Loi APER avec les ZAENR
- Trajectoires d'électrification des usages proposées par RTE : la trajectoire de référence s'appuyant sur la SNBC envisage une **hausse de 35%** de nos besoins en électricité.



Régional



SRADDET
Deux objectifs prioritaires

- Un rééquilibrage du développement régional, en termes d'accueil de populations
- Un changement de modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.

REPOS

Couvrir 100 % de la consommation régionale par la production d'énergies renouvelables locales.
Concernant l'éolien terrestre, il faudra atteindre 13 000 GWh de production en 2050 contre 2 000 GWh actuellement.



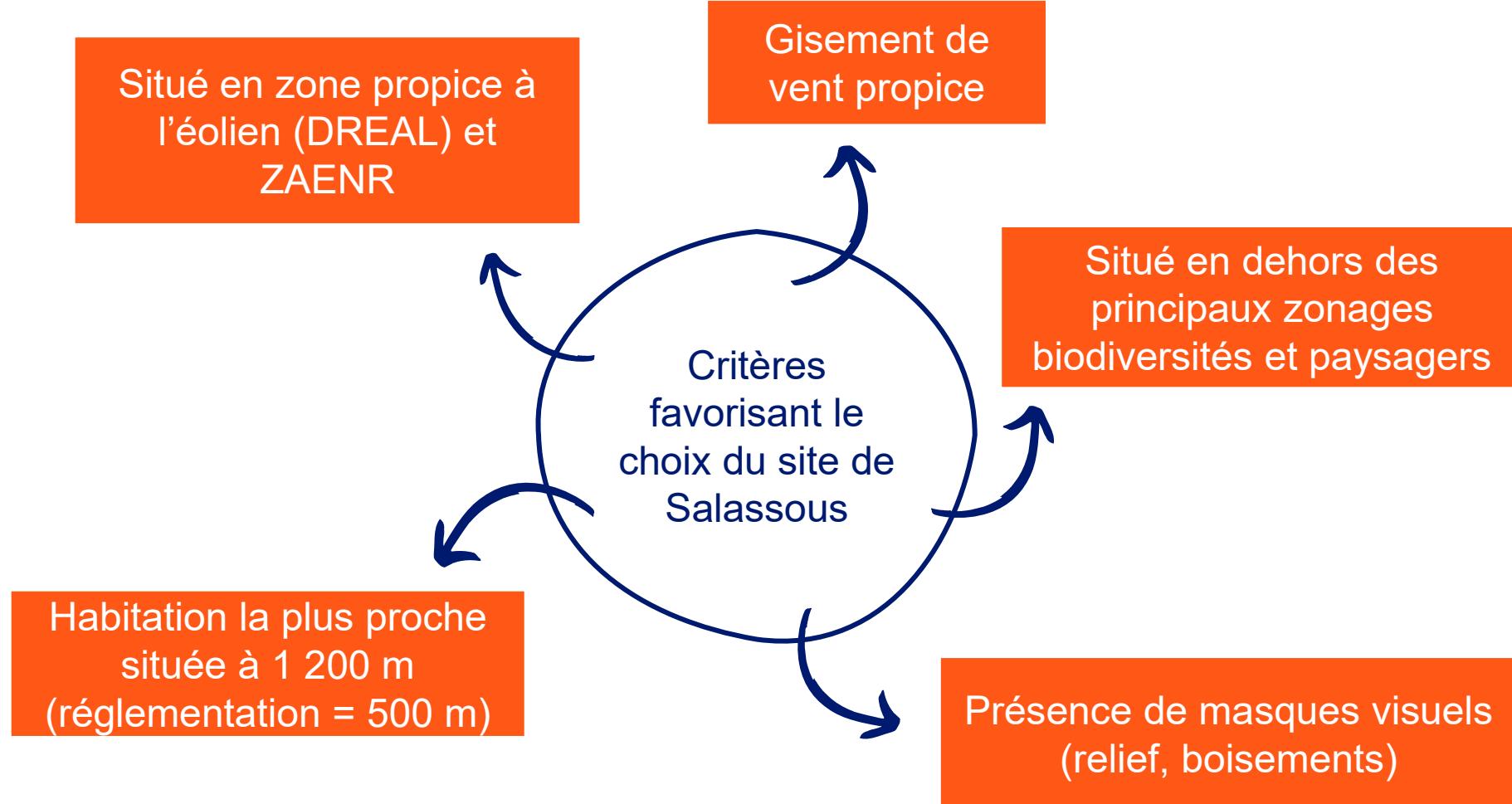
Local



- Zone d'étude :
 - Identifiée comme zone propice à l'éolien par la DREAL Occitanie
 - Identifiée comme favorable à l'éolien dans le schéma départemental

Le projet de SALSSOUS contribuera également à la diversification des sources d'énergie, à l'équilibre et la sécurisation du réseau électrique

Un site remplissant les critères d'implantation essentiels



Historique éolien du site

2010 - 2021 : « Champcate »

Un premier projet de 5 éoliennes dénommé CHAMPCATE et développé par THEOLIA France a été développé sur ce site

Les autorisations délivrées en 2016 ont fait l'objet de recours formulés par l'association Robins des Bois de la Margeride.

En 2019 THEOLIA Fance intègre le groupe EDF Renouvelables

En juin 2021, la Cour d'Appel de Marseille annule les autorisations délivrées en 2016 pour manque de précisions sur les mesures de protection de l'avifaune.

Les évolutions technologiques et retours d'expérience aujourd'hui disponibles permettent de proposer un nouveau projet sur ce même site.

CALENDRIER Projet CHAMPCATE 2010 - 2016

2010 – 2014	Etudes techniques et Environnementales réalisées par l'ALEPE
Décembre 2014	Demande Permis de Construire pour 5 éoliennes Demande Autorisation d'Exploiter Au Nom de la Centrale Eolienne de CHAMPCATE (CECHC)
Mars 2016	Préfecture de la Lozère autorise le Projet CHAMPCATE
Juin 2016	Recours sur les autorisations par l'association « Robins de Bois de la Margeride

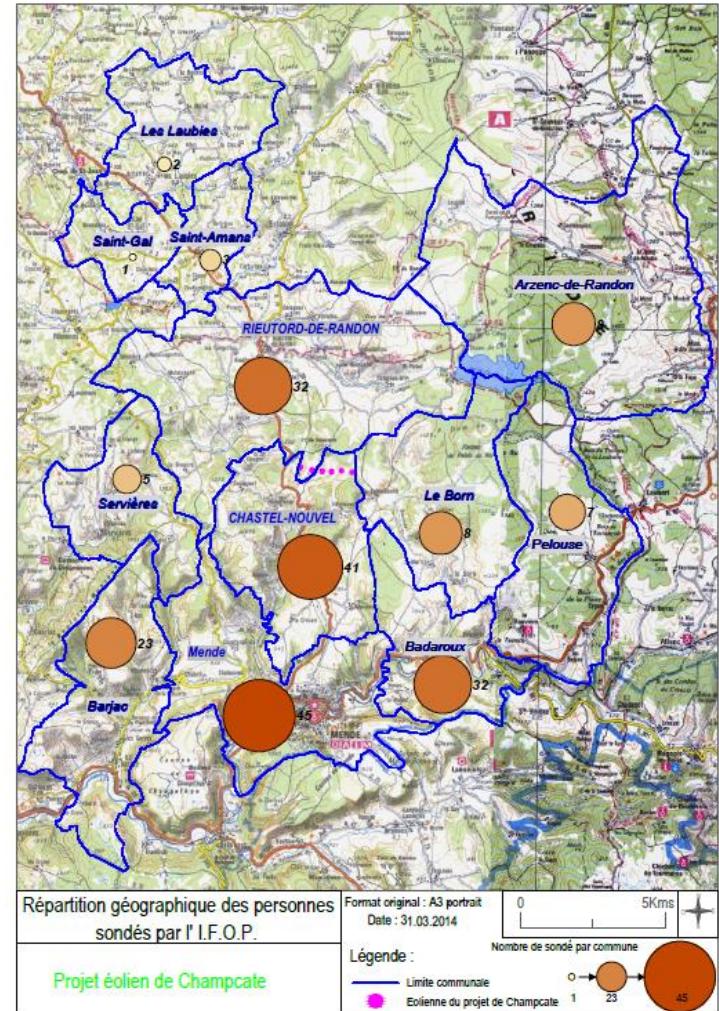
CALENDRIER recours CHAMPCATE 2016 - 2022

Janvier 2020	Cour d'Appel de Marseille Confirme les Autorisations
Décembre 2020	Conseil d'Etat Vise une irrégularité dans l'instruction
Juin 2021	Cour d'Appel de Marseille Annule les Autorisations pour manque de précision sur les mesures de protection de l'avifaune
Mars 2022	Conseil d'Etat Rejette pourvoi d'EDF renouvelables, annulation définitive

Des temps d'information et d'échange avec les élus et services

- Sondage réalisé par l'IFOP sur la perception de l'éolien et du projet CHAMPACTE – *juin 2014*
- Délibération de la commune sur le principe d'un nouveau projet éolien - *Novembre 2022*
- Des rencontres avec la commune pour informer et échanger sur les évolutions du projet - *Novembre 2022 – Novembre 2025*
- Présentation du projet en Pole éolien – *mars 2025*
- Comité de Pilotage communes riveraines – *novembre 2025*
- Communication à venir dans le bulletin municipal – *Déc 2025 / Juin 2026*
- Nouvelle présentation en pole éolien avant dépôt – *4^{ème} trimestre 2025*

Concertation avec la commune et les services de l'Etat tout au long du développement du projet.

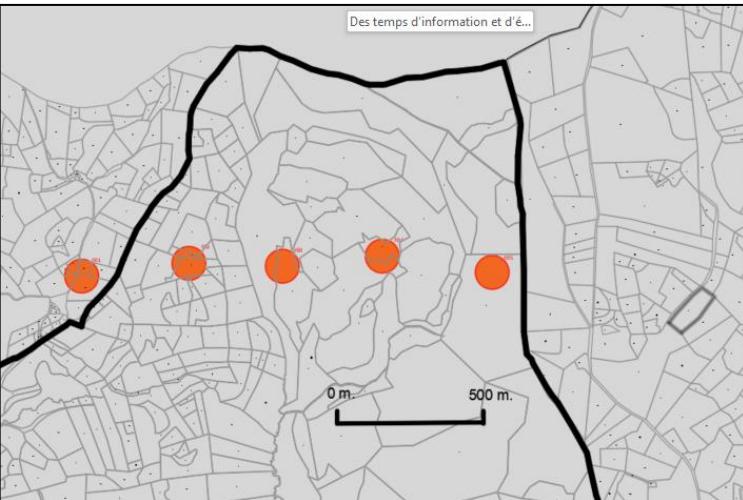
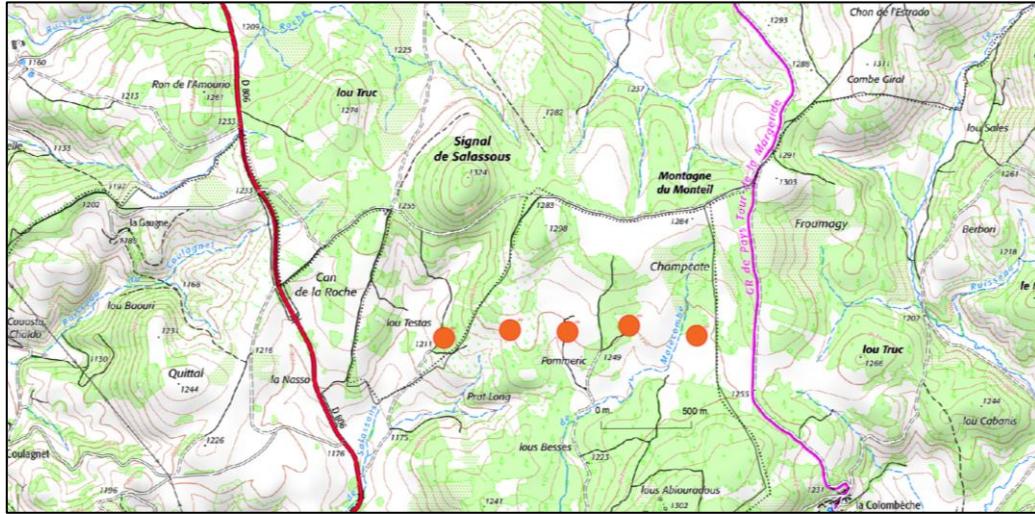


2

Conception du projet Salassous

Les variantes du projet

Variante 1



Technologie

- Nombre d'éoliennes : 5
- Taille des éoliennes : 150 m
- Puissance unitaire en : 3,4 MW
- Puissance totale du parc : 17 MW

Production annuelle estimée: 34 GWh

Investissement prévisionnel: 24 M€

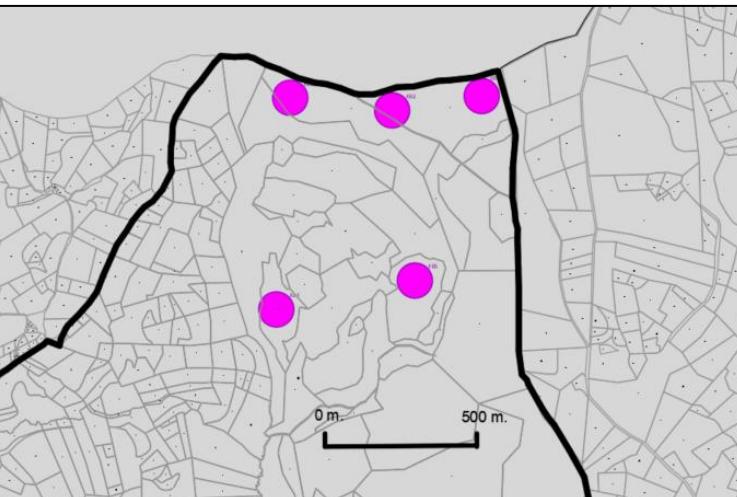
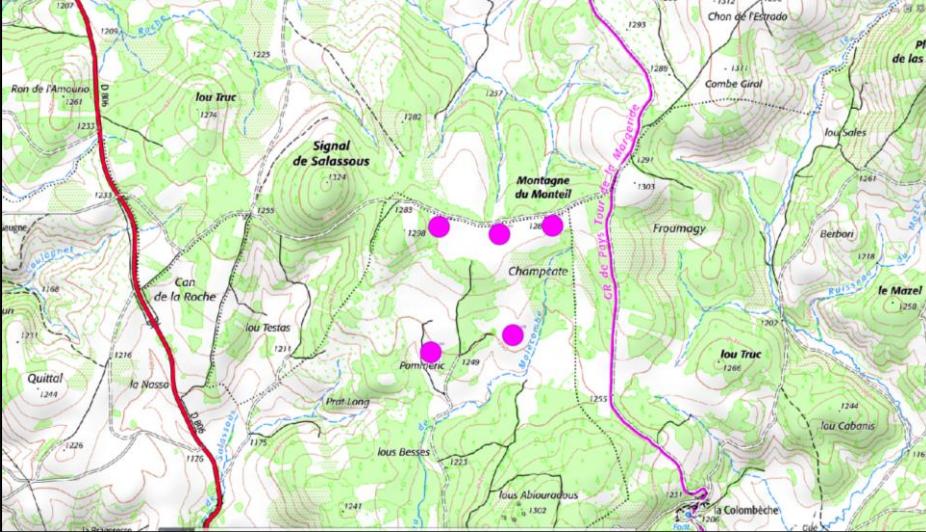
Principales limites:

- Emprise paysagère dans un contexte éolien dense
- Enjeux avifaunes sur la commune de Monts de Randon

Eolienne	Section	Numéro impl.
1	OD (Mts de Randon)	239
2	AL (Chastel)	56
3	AL (Chastel)	28
4	AL (Chastel)	23
5	AL (Chastel)	11

Les variantes du projet

Variante 2



Technologie

- Nombre d'éoliennes : 5
- Taille des éoliennes : 150 m
- Puissance unitaire en : 3,4 MW
- Puissance totale du parc : 17 MW

Production annuelle estimée: 36 GWh

Investissement prévisionnel: 24 M€

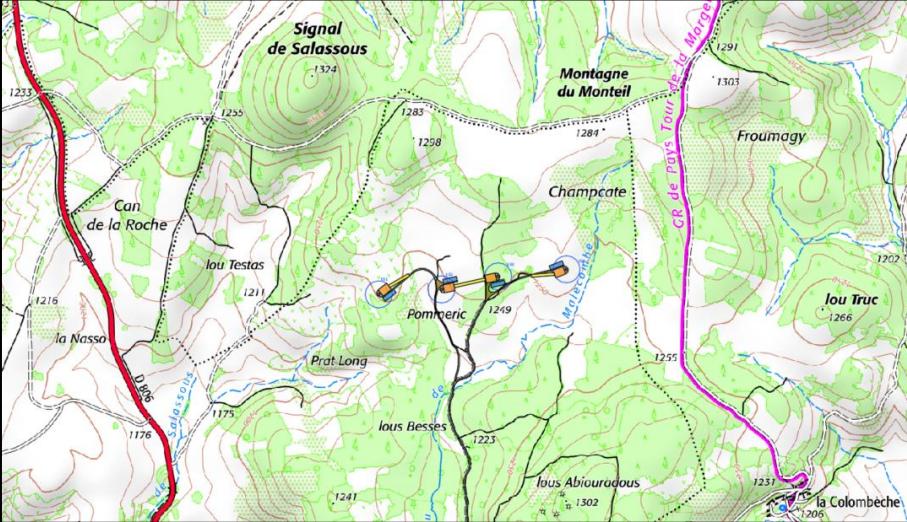
Principales limites:

- Visibilité importante depuis Monts de Randon
- Effets de sillage inter - éoliennes

Eolienne	Section	Numéro impl.
1	AL (Chastel)	4
2	AL (Chastel)	5
3	AL (Chastel)	5
4	AL (Chastel)	28
5	AL (Chastel)	14

Les variantes du projet - Variante RETENUE

Variante 3



Technologie

- Nombre d'éoliennes : 4
- Taille des éoliennes : 150 m
- Puissance unitaire en : 3,4 MW
- Puissance totale du parc : 13,6 MW

Production annuelle estimée: 28,5 GWh

Investissement prévisionnel: 19 M€

Principaux avantages:

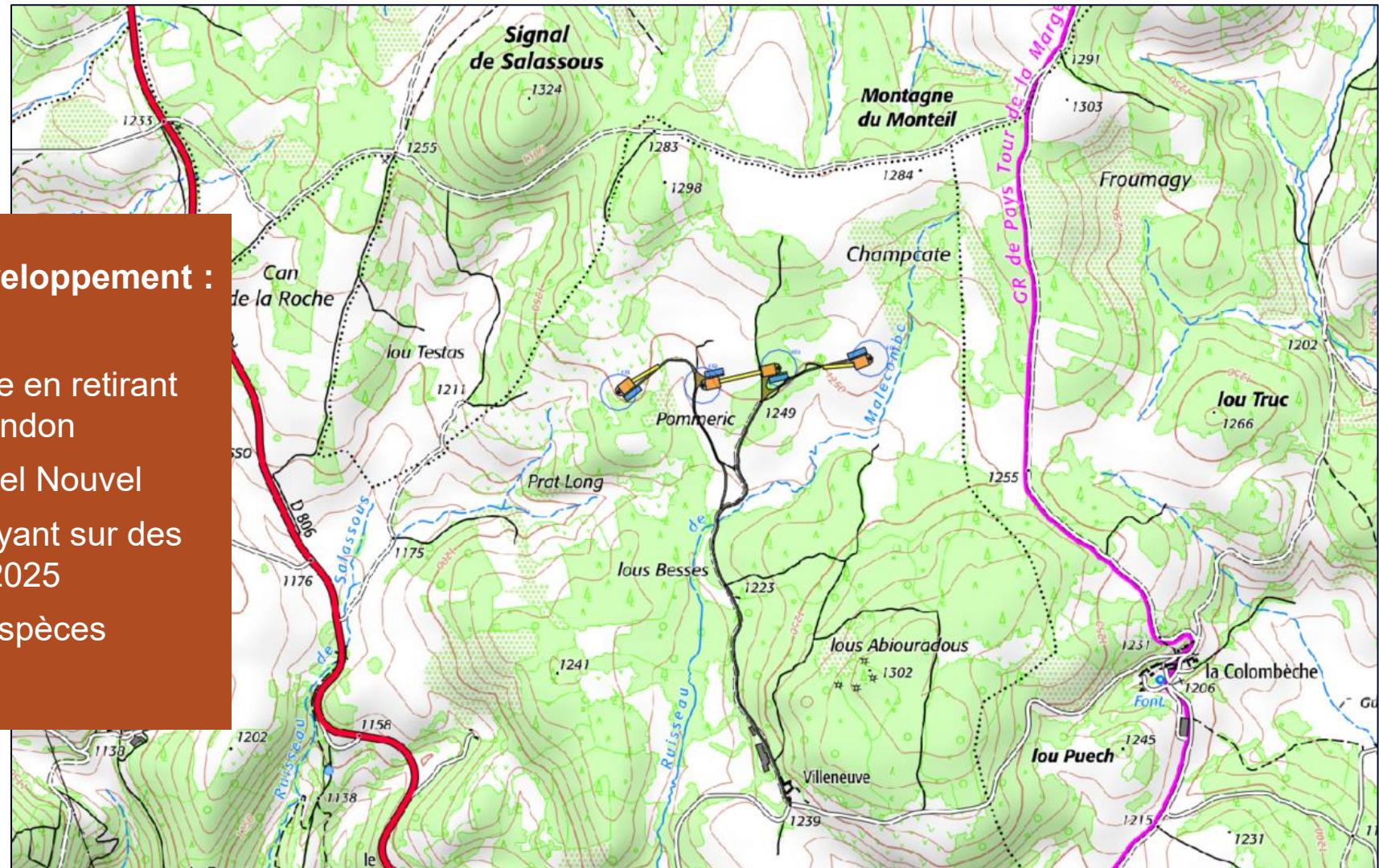
- Eloignement des zones à enjeux
- Intégration Paysagère

Eolienne	Section	Numéro impl.
1	AL (Chastel)	54
2	AL (Chastel)	28
3	AL (Chastel)	22
4	AL (Chastel)	14

2022 – 2025 : Evolution du projet de Salassous

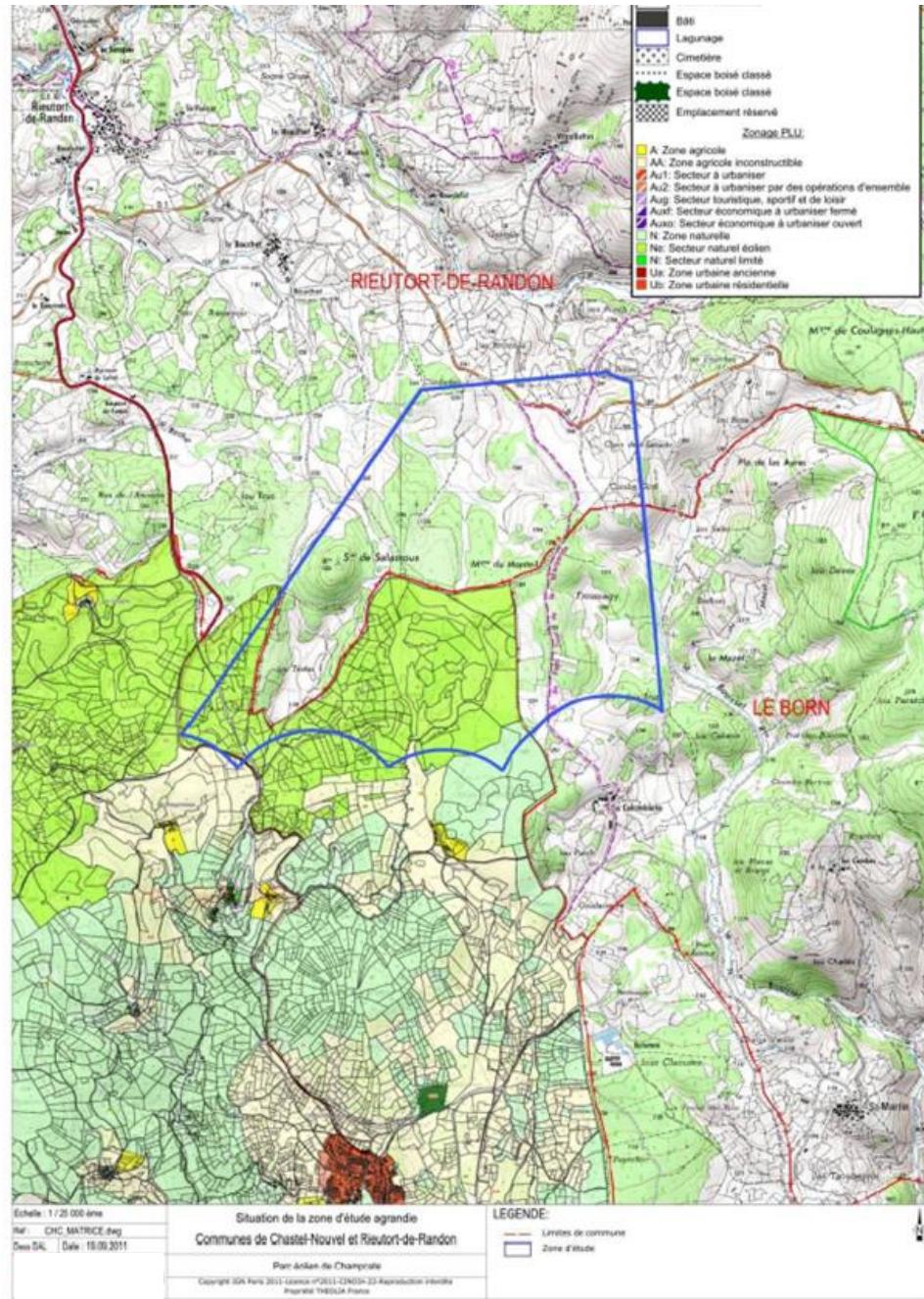
Décisions sur la reprise du développement :

- Réduction de l'emprise visuelle en retirant une éolienne sur Monts de Randon
 - Implantations limitées à Chastel Nouvel
 - Nouvelles implantations s'appuyant sur des études mises à jour en 2023-2025
 - Intégration d'une dérogation espèces protégées au projet

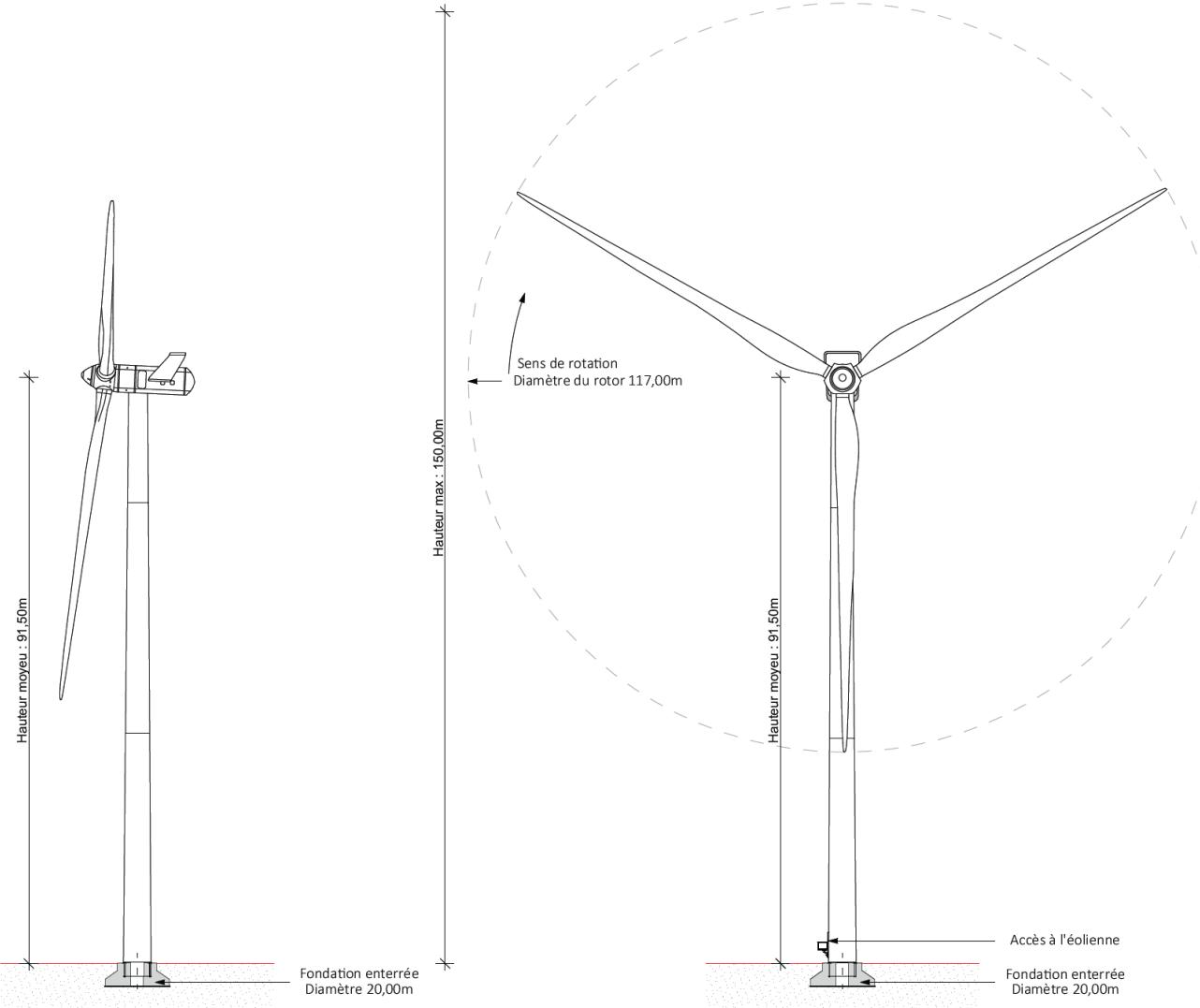


Document d'urbanisme

- La commune de Chastel Nouvel dispose d'un PLU approuvé le 15 octobre 2010
- L'Aire d'Etude est en zone NE: Zone Naturelle où seules les éoliennes sont autorisées



Schémas des gabarits des éoliennes



Hauteur bout de pales : 160 m.

Diamètre des pales : 117 m.

Hauteur Nacelle : 101,5 m.

Gabarit des éoliennes

Eléments liés à l'aménagement du territoire : le raccordement électrique

Au stade du développement de projet, les conditions de raccordement sont fluctuantes, dépendant de l'état d'avancement des autres projets et des calendriers de renforcement des capacités d'accueil du réseau

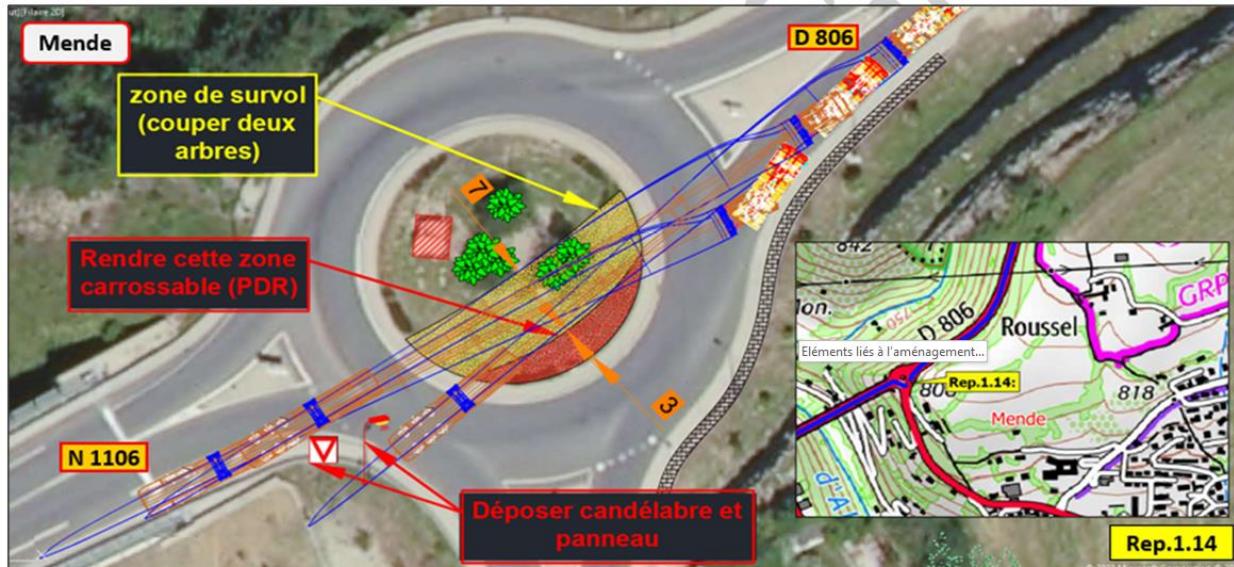
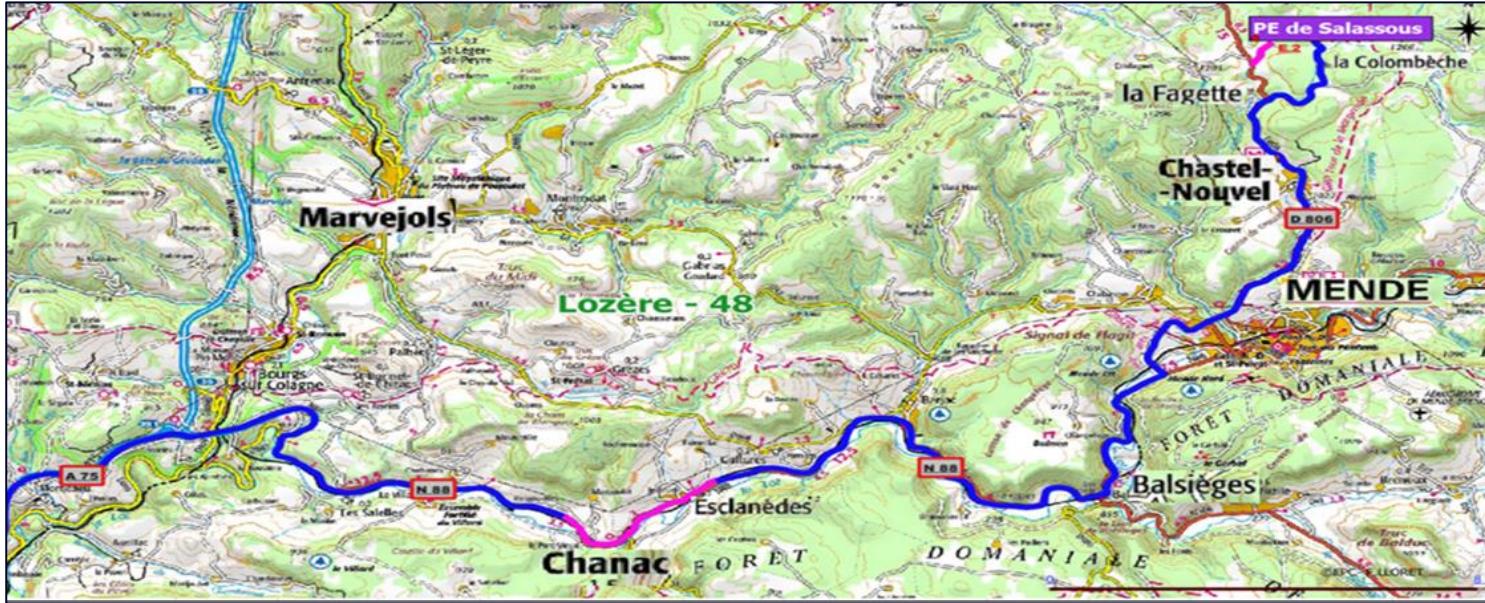
Les conditions techniques et financières du raccordement de Salassous seront exactement définies par ENEDIS sur la base de l'autorisation préfectorale donnée au projet.

Lors de la présentation du projet en pole éolien de la Lozère (février 2025), le raccordement envisagé était le suivant:

Le raccordement envisagé est un raccordement HTA sur le poste de Mende. Vu d'aujourd'hui, la capacité non encore attribuée sur ce poste est de 28.2 MW (données CAPARESAU du 19/02/25), à date ce raccordement serait donc envisageable du point de vue de RTE. Nous invitons néanmoins le porteur de projet à prendre contact avec ENEDIS pour confirmer ces éléments via une étude PRAC, des travaux prévus au S3RENR étant nécessaires sur leur réseau (ajout d'un transformateur au poste de Mende). A noter que l'offre de raccordement pourra faire état de limitations temporaires liées aux travaux de renforcement de l'axe 63 kV entre Mende et Margeride prévus dans le S3REnR Occitanie (mises en service prévues, vue d'aujourd'hui à l'horizon 2031-2032).

Le raccordement au PS de Mende pourra se faire le long de la route départementale D 806.

Eléments liés à l'aménagement du territoire : les accès au site



Hypothèse de parcours pour le transport hors gabarit (pales) :

- A 75 sortie 39,1
- N 88 jusqu'à l'entrée de Mende
- N 1106/D806 jusqu'à Chastel Nouvel
- Voie Communale n°6 jusqu'à Villeneuve
- Chemin privé jusqu'au parc éolien

Quelques aménagements seront nécessaires pour l'acheminement des pales :

- Dépose ponctuelle de mobilier urbain (panneaux, lampadaires, bornes, ...)
- Aménagements de voiries

La démarche de conception du projet de Salassous : les études environnementales -> outils d'aide à la décision

Organisme / Logo	Contribution dans le projet
	Bureau d'étude assemblier
	Volet Naturel Etude Impact Avifaune, chiro, petite faune
	Etudes flore-habitats
	Expertise forestière

Organisme / Logo	Contribution dans le projet
	Etude paysagère
	Etude acoustique
	Etude d'accès



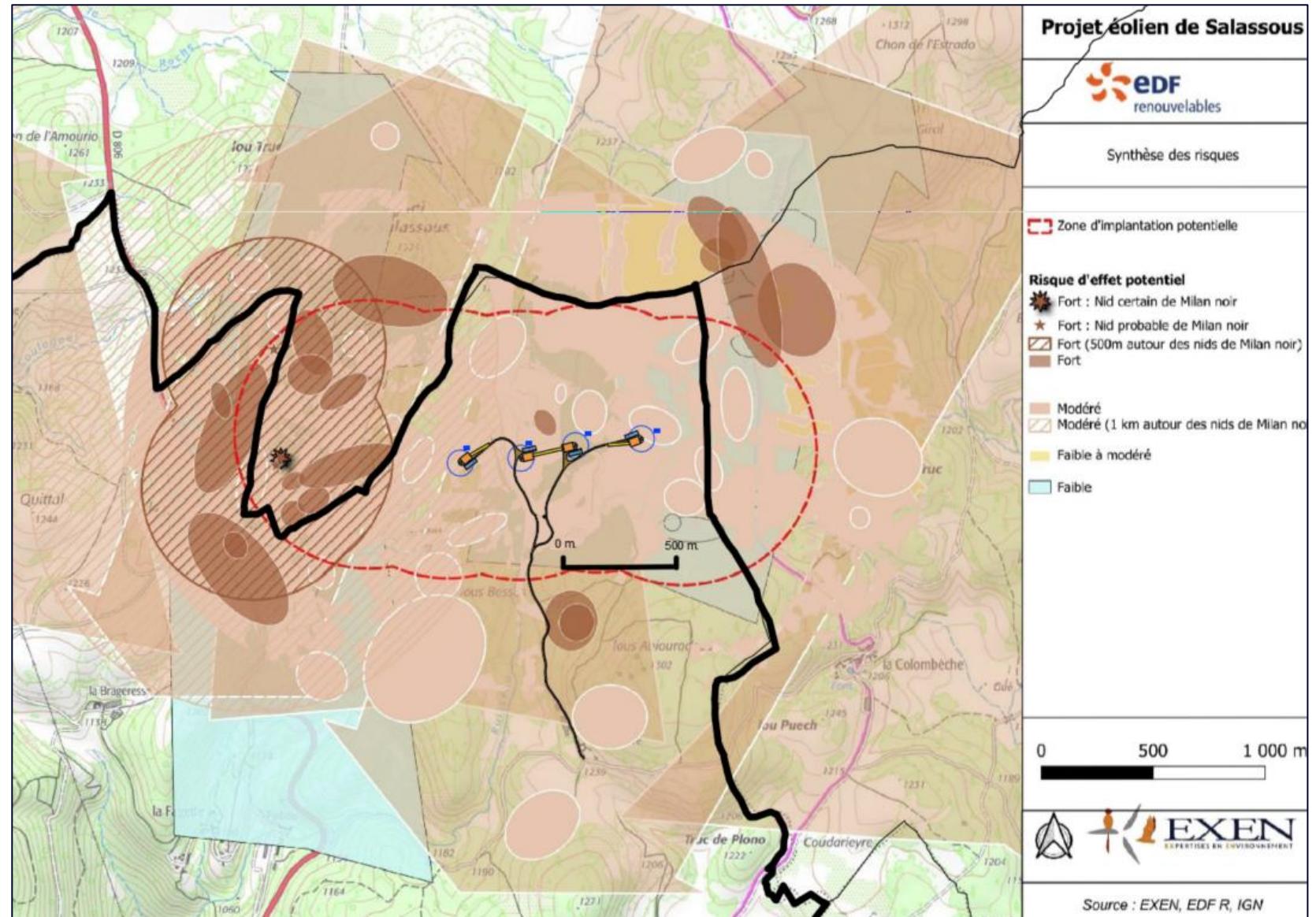
Enjeux Avifaunes

- Secteur utilisé par les rapaces comme zones d'ascendance thermiques ou dynamiques
- Zones de reproduction des rapaces patrimoniaux Milan Noir
- Zones de reproduction possible de la chouette hulotte et probables de l'Epervier d'Europe et du Faucon Crècerelle

Préconisations:

=> S'écartez de 500 m. des nids certains/probables du Milan Noir

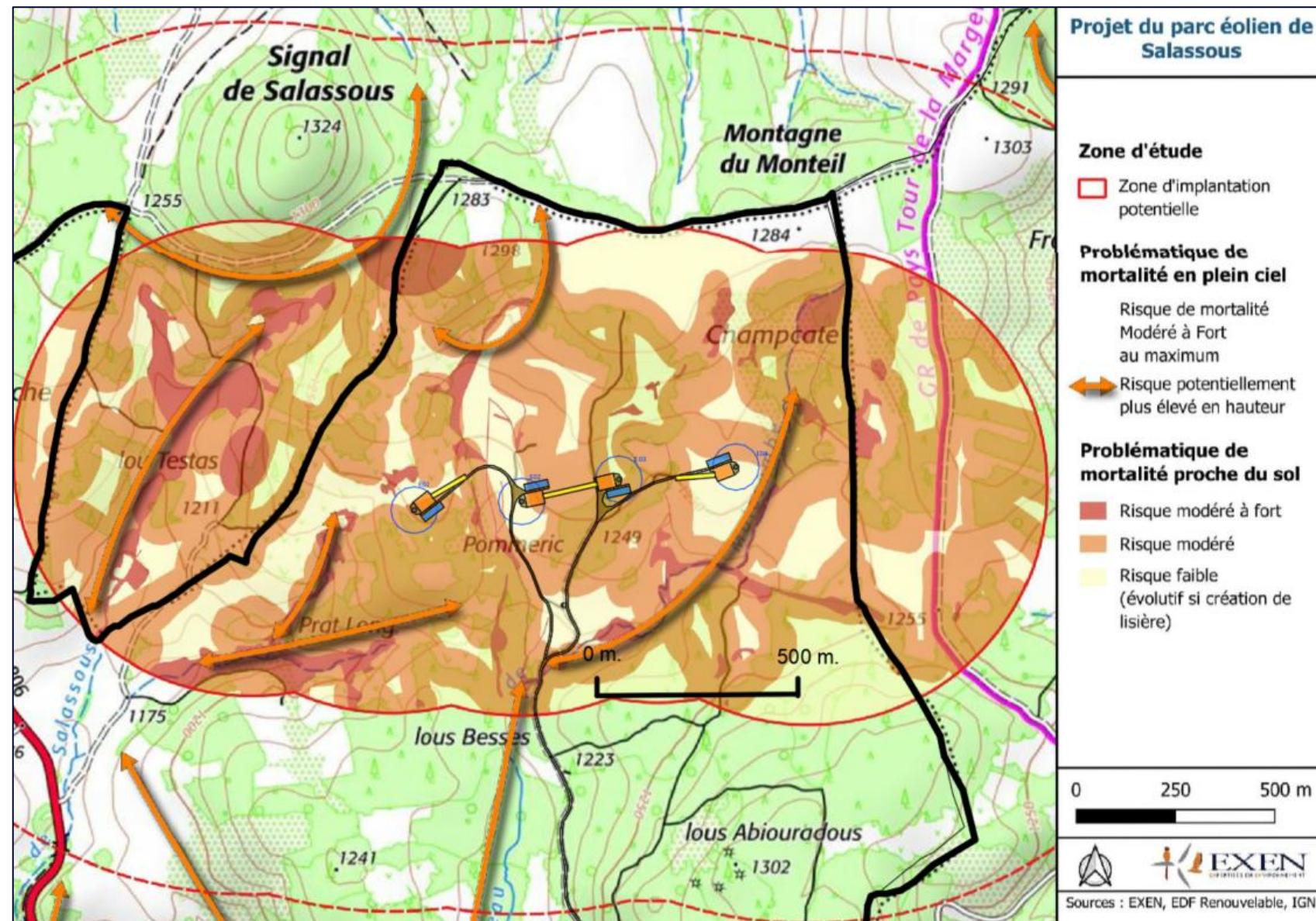
=> Favoriser une implantation au Centre de la Zone d'Implantation Potentielle



Enjeux chiroptères

Préconisations:

- Eviter les secteurs d'activité plus marquée: proximité de lisières et zones humides
- Distance minimum de 50 m. entre la lisière et le rotor
- Garde au sol minimum de 30 m.



Espèces inventoriées

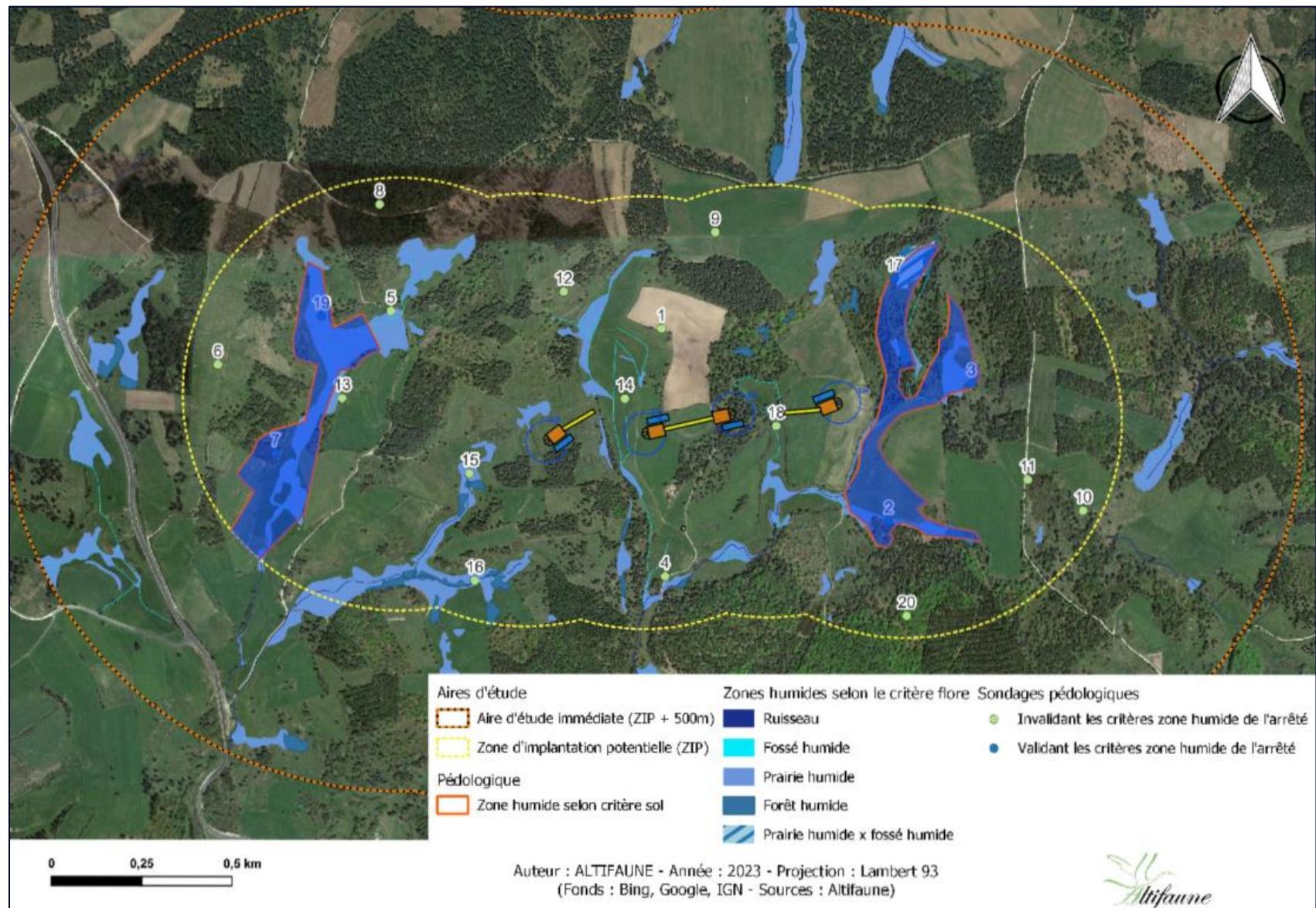
Flore - Habitats	8 sorties en 2023 - 2024
Avifaune	20 sorties en 2023 – 2024 10 sorties en 2025
Chiroptères	12 sorties en 2023 – 2024 3 500 heures de relevés acoustique
Faune terrestre	7 sorties en 2023 - 2024



Enjeux hydrogéologiques

Deux cours d'eau sont concernés par l'aire d'étude immédiate : le Rieucros d'Abaïsse et le Ruisseau de Salassous (se jetant dans le Rieucros d'Abaïsse).

Le Ruisseau d'Abaïsse circule de manière permanente aux abords de la route d'acheminement mais traverse de manière intermittente, du nord vers le sud



Incidences et mesures ERC pressenties

Mesures d'évitement et de réduction

- Evitement des habitats d'intérêts, des zones humides, des milieux ouverts favorables à l'avifaune, des zones qui concentrent une forte activité chiroptère, réduction des emprises sur les boisements feuillus
- Enfouissement des lignes de raccordement
- Balisage des secteurs à enjeux
- Suppression des risques de destruction de chiroptères arboricoles lors des coupes d'arbres
- Adaptation du calendrier des travaux
- Limiter les risques de mortalité des chiroptères avec les pales par arrêt des machines lors de détection de situations à risque
- Limiter les risques de collision des oiseaux grâce à des systèmes d'arrêt machine et effarouchement

L'analyse environnementale concluant en l'existence d'impact résiduel après application des mesures d'évitement et de réduction, **la mise en œuvre de mesures compensatoires via une dérogation espèces protégées est nécessaire.**

Mesures de suivi :

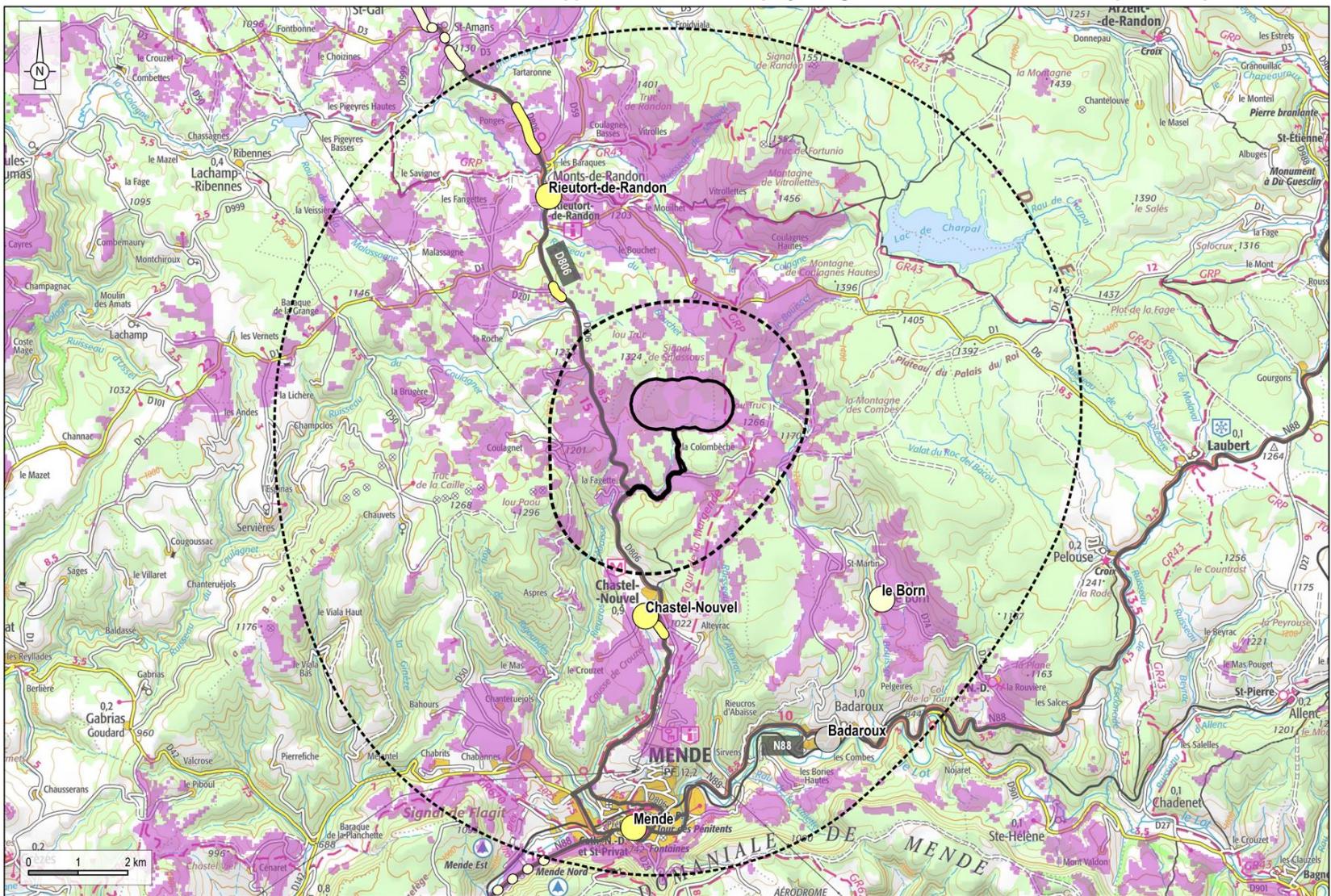
- Phase travaux
- Phase exploitation

Incidences résiduelles pressenties et mesures compensatoires

- la flore, entomofaune : faible
- Habitats : nulle à fort
- l'avifaune : faible à moyenne
 - **Mesures compensatoires : ouverture de milieux / gestion des parcelles agricoles en faveur des milans**
- les chiroptères : faible à moyenne
 - **Mesures compensatoires : îlots de senescence**
- les reptiles et amphibiens : faible
 - **Mesures accompagnement : muret en pierres sèches**

Les éléments paysagers étudiés

Sensibilités des villes et axes de communication de l'aire d'étude rapprochée vis-à-vis d'un projet de grande hauteur dans la zone d'implantation potentielle



Aires d'étude
 Zone d'implantation potentielle
 Aire d'étude immédiate (1,5 km)
 Aire d'étude rapprochée (7 km)

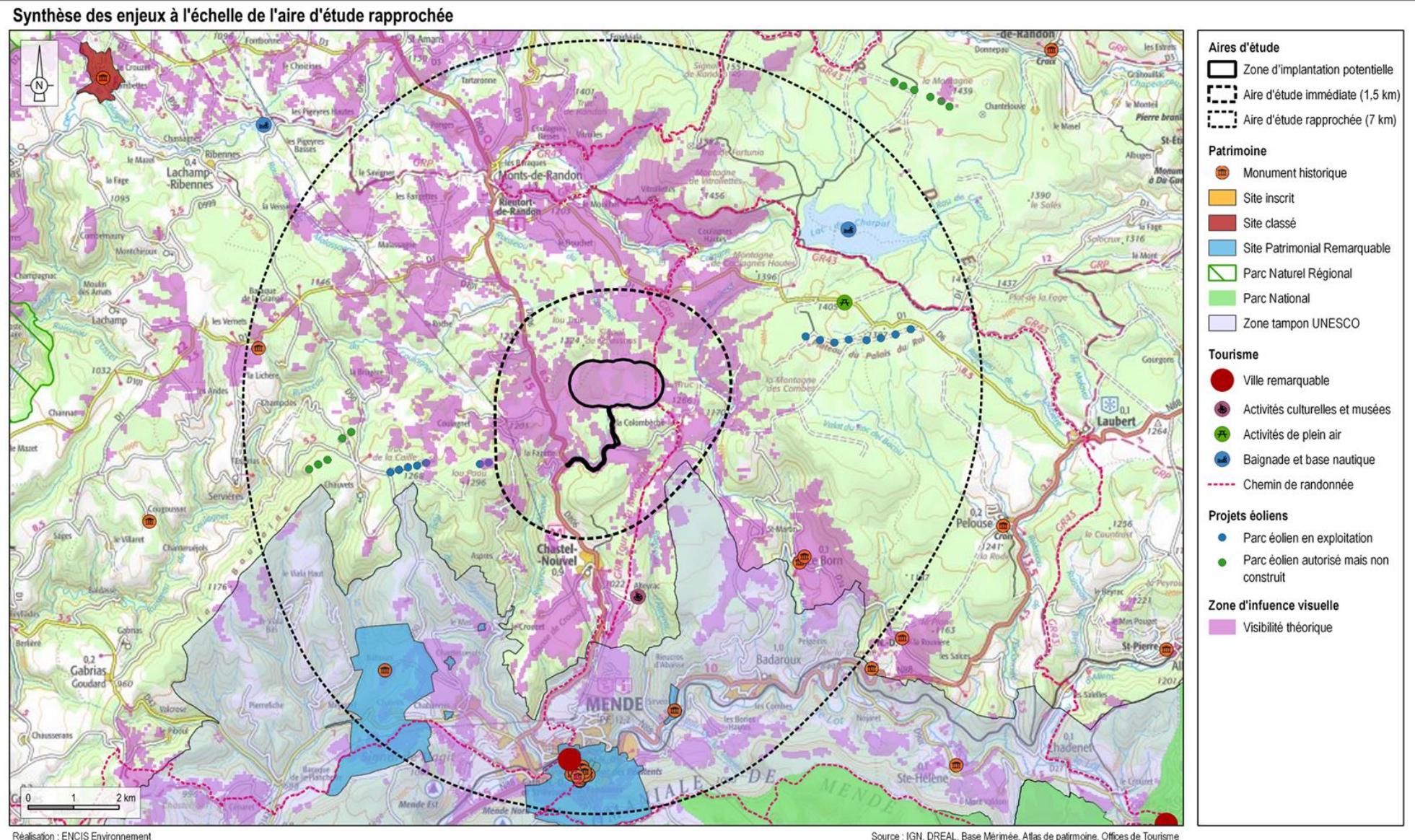
Réseau routier
 Route principale

Sensibilité des routes
 Panoramas ou vues ouvertes

Sensibilité des lieux de vie
 Sensibilité nulle
 Sensibilité très faible
 Sensibilité faible

Zone d'influence visuelle
 Visibilité théorique

Les éléments paysagers étudiés

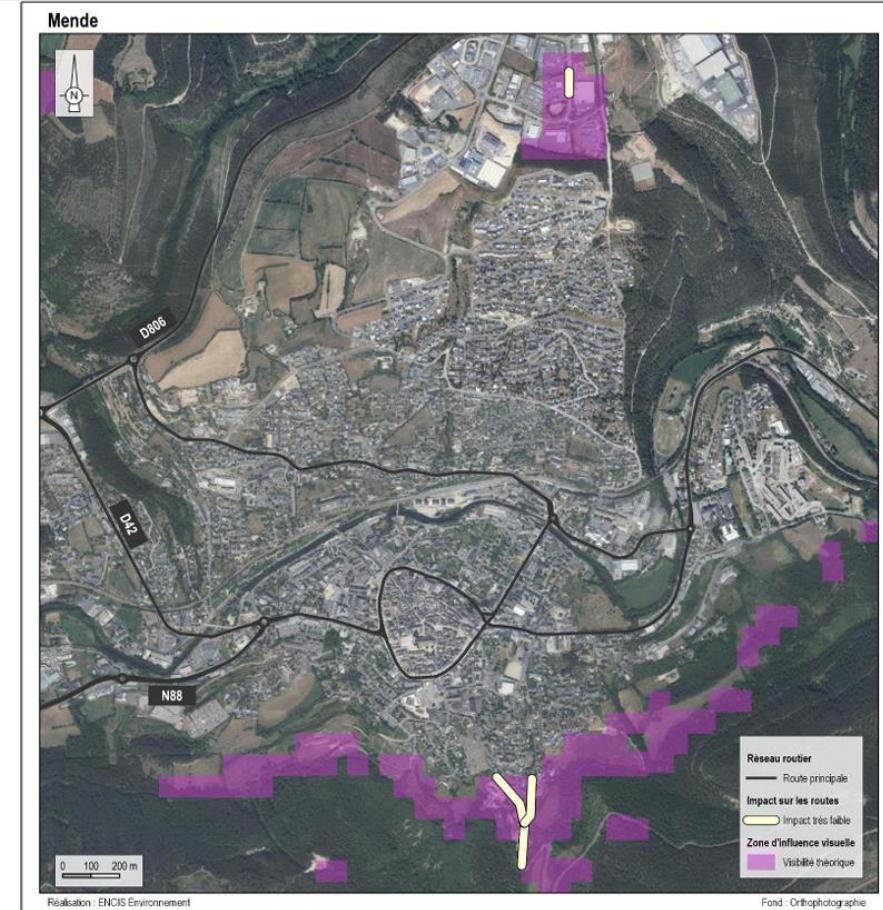


Photomontage depuis Mende: 9,5 km



Mende (13 087 habitants en 2021 selon l'INSEE)

En raison de sa trame bâtie dense et de sa position dans le fond de la vallée, le projet est en très grande majorité masqué par le relief et le bâti. La partie sud de Mende se localise sur le versant de la vallée du Lot, à des altitudes plus élevées et en recul vis-à-vis du versant nord qui bloque les vues. Les éoliennes sont alors très légèrement visibles en bout de pale au-dessus du relief boisé depuis la frange sud de Mende, notamment le long de la D25, et en covisibilité avec une grande partie de la ville (cf. Photographie 85, photomontage 10). Une petite portion de la rue de la Tendelle dans la zone d'activités du Causse d'Auge située au nord de la ville témoigne d'une très légère visibilité sur les bouts de pales des éoliennes du projet. **L'impact du projet sur Mende est très faible.**



Carte 58 : Visibilités du projet depuis Mende.

Photomontage depuis Monts de Randon : 4,7 km

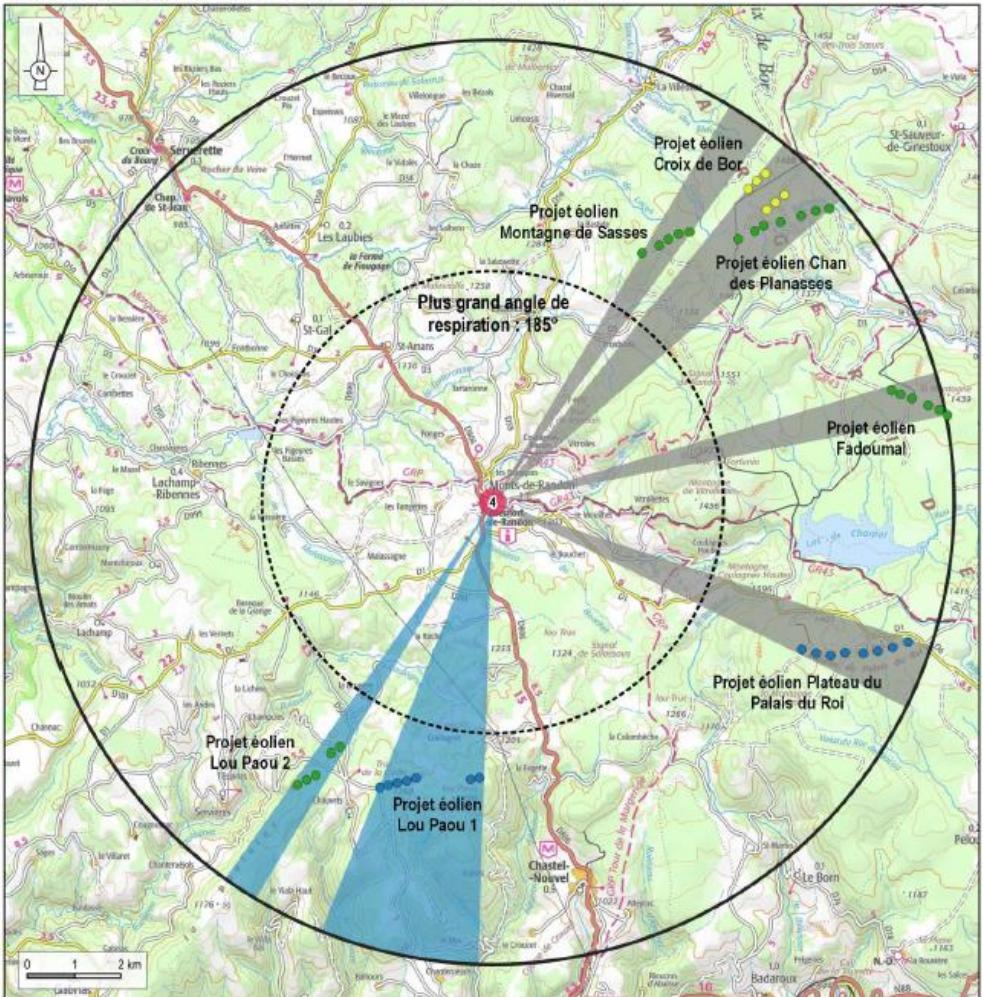


Photographie 86 : Projet masqué par le relief et la végétation depuis le Vialaret, en sortie de Rieutort-de-Randon (photomontage 17).

Rieutort-de-Randon (Monts-de-Randon, 1 259 habitants)

Depuis une grande partie du bourg, la trame bâtie, le relief et la végétation masquent entièrement le projet. Au sud-ouest, le relief ondulé de collines du plateau occidental de la Margeride masque intégralement les éoliennes. Depuis les franges est et nord-est, où l'altitude s'élève légèrement, les visibilités sont plus lointaines, la partie haute des éoliennes est perceptible, ponctuellement filtrée par la végétation selon la position de l'observateur (cf. Photographie 86, photomontage 17). **Globalement, l'impact du projet sur Rieutort-de-Randon est faible.**

Etude des saturations visuelles depuis Rieutort-de-Randon - Etat initial



Aires d'étude
Périmètre de 5 km
Périmètre de 10 km

Point de vue pour l'étude des saturations visuelles
Localization

Contexte éolien
Parc éolien en exploitation
Parc éolien autorisé mais non construit

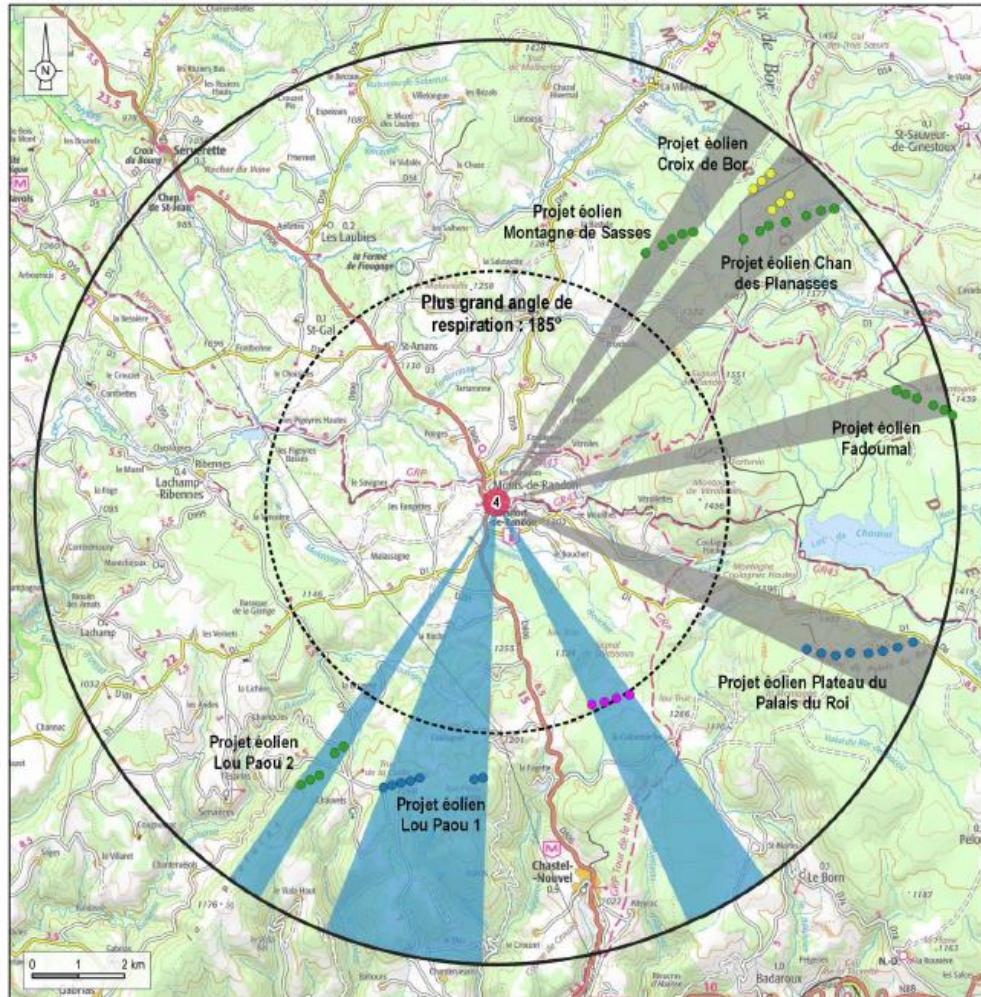
Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus
Parcs visibles
Parcs non visibles

Réalisation : ENCIS Environnement

Source : DREAL, IGN

Carte 77 : Analyse depuis Rieutort-de-Randon - État initial.

Etude des saturations visuelles depuis Rieutort-de-Randon - Etat projeté



Aires d'étude
Périmètre de 5 km
Périmètre de 10 km

Point de vue pour l'étude des saturations visuelles
Localization

Contexte éolien
Parc éolien en exploitation
Parc éolien autorisé mais non construit

Angles de perception des parcs éoliens et des projets connus
Parcs visibles
Parcs non visibles

Réalisation : ENCIS Environnement

Carte 78 : Analyse depuis Rieutort-de-Randon - État projeté.

Photomontage depuis Chastel Nouvel : 4,4 km



Chastel-Nouvel (959 habitants)

Depuis l'intégralité du bourg et ses franges, le projet est masqué par le relief Fuon del Peyro, aucune visibilité sur les éoliennes n'est possible (cf. Photographie 87, photomontage 18). **L'impact du projet est nul.**

Badaroux (1 031 habitants)

Les vues depuis le bourg sont cadrées dans la vallée du Lot, vers l'est et l'ouest. Aucune échappée visuelle en direction du projet n'est possible. **L'impact du projet est nul.**

Photomontage depuis le Born :



Photographie 88 : Projet quasiment intégralement masqué par le relief et la végétation, depuis le sud-est du Born (photomontage 14).

Le Born (156 habitants)

La trame bâtie dense du bourg offre peu d'ouvertures visuelles en direction du site d'étude. Lorsque les perceptions s'ouvrent, en frange nord-ouest notamment, les éoliennes situées à l'ouest sont alors très légèrement visibles au-dessus du relief boisé. De légères visibilités peuvent également être possibles en prenant un peu de recul vis-à-vis du relief et de la trame bâtie, depuis les entrées situées au sud-est (cf. Photographie 88, photomontage 14). **L'impact du projet est très faible.**

Photomontage depuis le Born :



Photographie 88 : Projet quasiment intégralement masqué par le relief et la végétation, depuis le sud-est du Born (photomontage 14).

Le Born (156 habitants)

La trame bâtie dense du bourg offre peu d'ouvertures visuelles en direction du site d'étude. Lorsque les perceptions s'ouvrent, en frange nord-ouest notamment, les éoliennes situées à l'ouest sont alors très légèrement visibles au-dessus du relief boisé. De légères visibilités peuvent également être possibles en prenant un peu de recul vis-à-vis du relief et de la trame bâtie, depuis les entrées situées au sud-est (cf. Photographie 88, photomontage 14). **L'impact du projet est très faible.**

Visibilité depuis le hameau de Villeneuve



EFFETS DU PROJET DEPUIS LES HAMEAUX DE L'AIRE D'ETUDE IMMEDIATE

Nom	Nombre d'habitations	Situation et visibilité	Impact	Distance au projet (m)
Asprettes	5 à 10	Situées sur un versant opposé au projet, les habitations témoignent de vues ouvertes sur les éoliennes distinctement visibles, qui peuvent être filtrées, voire masquées par le bâti et la végétation selon la position de l'observateur (cf. Photographie 98, photomontage 22).	Faible	3 000
La Brageresse	1 ou 2	Localisé sur les pentes d'un vallon orienté dans la direction opposée au projet, peu de vues sur les éoliennes sont possibles. Depuis les abords, des perceptions plus ouvertes sont possibles, le projet peut être alors aperçu au-dessus du relief (cf. Photographie 96, photomontage 23).	Faible	1 850
La Colombèche	20 - 30	Ce hameau s'est implanté dans le fond d'un petit vallon, le relief masque intégralement le projet (cf. Photographie 97, photomontage 28).	Nul	1 400
La Fagette	10 - 20	Ce hameau se situe sur les pentes douces d'un petit vallon. Le relief masque les éoliennes depuis les habitations. Elles sont cependant visibles depuis le chemin d'accès au hameau (cf. Photographie 95, photomontage 24).	Faible	1 900
Le Paillou	1 ou 2	Localisé sur les pentes d'un vallon orienté dans la direction opposée au projet, aucune vue n'est possible depuis les habitations. Une courte fenêtre de visibilité sur le bout des pales des éoliennes est possible depuis le chemin d'accès, largement filtrée par la végétation.	Très faible	1 750
Villeneuve	1 ou 2	Projet en partie visible depuis le hameau et ses abords (cf. Photographie 94, photomontage 29).	Modéré	1 300

Visibilité depuis Truc de Fortunio

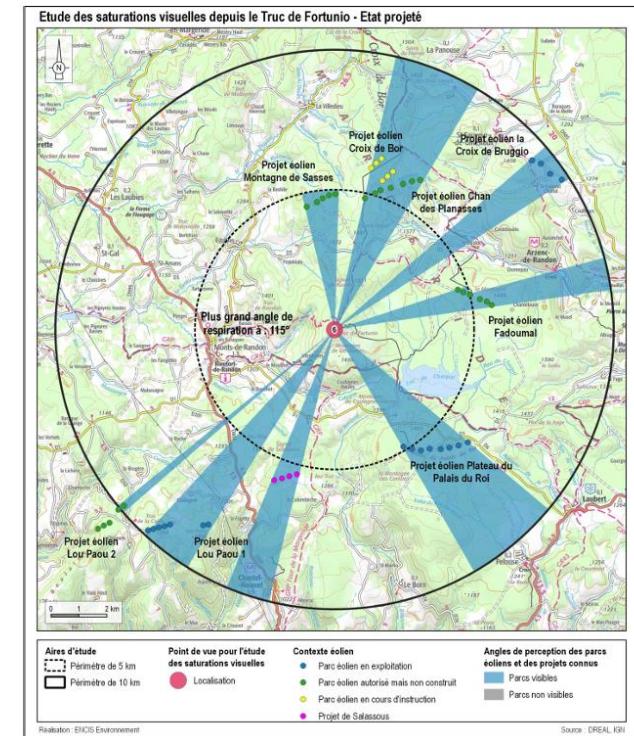


Photographie 111 : Vue en esquisse du projet éolien et des effets cumulés depuis le Truc de Fortunio (photomontage 15).



Photographie 112 : Vue zoomée x2.

Distance de l'éolienne la plus proche : 5,2 km
Le projet a un impact faible en termes d'effets cumulés



Visibilité depuis le GRP Tour de Margeride



Visibilité depuis la D 806



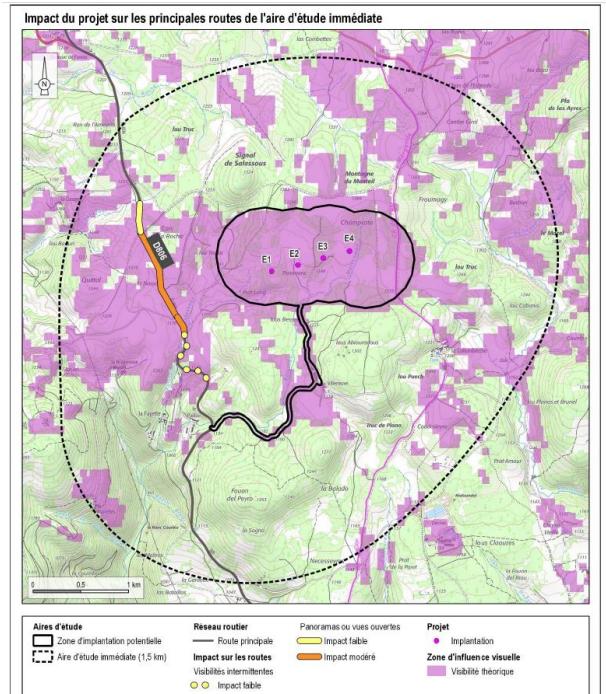
Photographie 100 : Implantation linéaire lisible du projet éolien le long de la D806, au nord du Paillou (photomontage 30).

La D806 du nord-ouest au sud de l'AEI

Depuis le nord, le relief et la végétation masquent entièrement le projet (cf. Photographie 99, photomontage 26). En continuant vers le sud, la végétation se raréfie et les vues s'ouvrent, les éoliennes sont perceptibles au-dessus du relief (cf. Photographie 100, photomontage 30). Les visibilités deviennent intermittentes et partielles à partir du ruisseau de Salassous, la végétation dense laissant perceptible seulement le bout des pales. Plus au sud, le relief dissimule complètement le projet. **L'impact du projet sur la D806 est faible à modéré.**

Des routes de desserte locale, empruntées par les riverains dans leurs déplacements quotidiens, offrent également des perceptions importantes sur le projet, notamment la route qui était comprise dans la ZIP et qui permet de desservir Villeneuve et la Colombèche.

Globalement, dans l'AEI, l'impact du projet est faible à modéré selon le relief et la végétation.

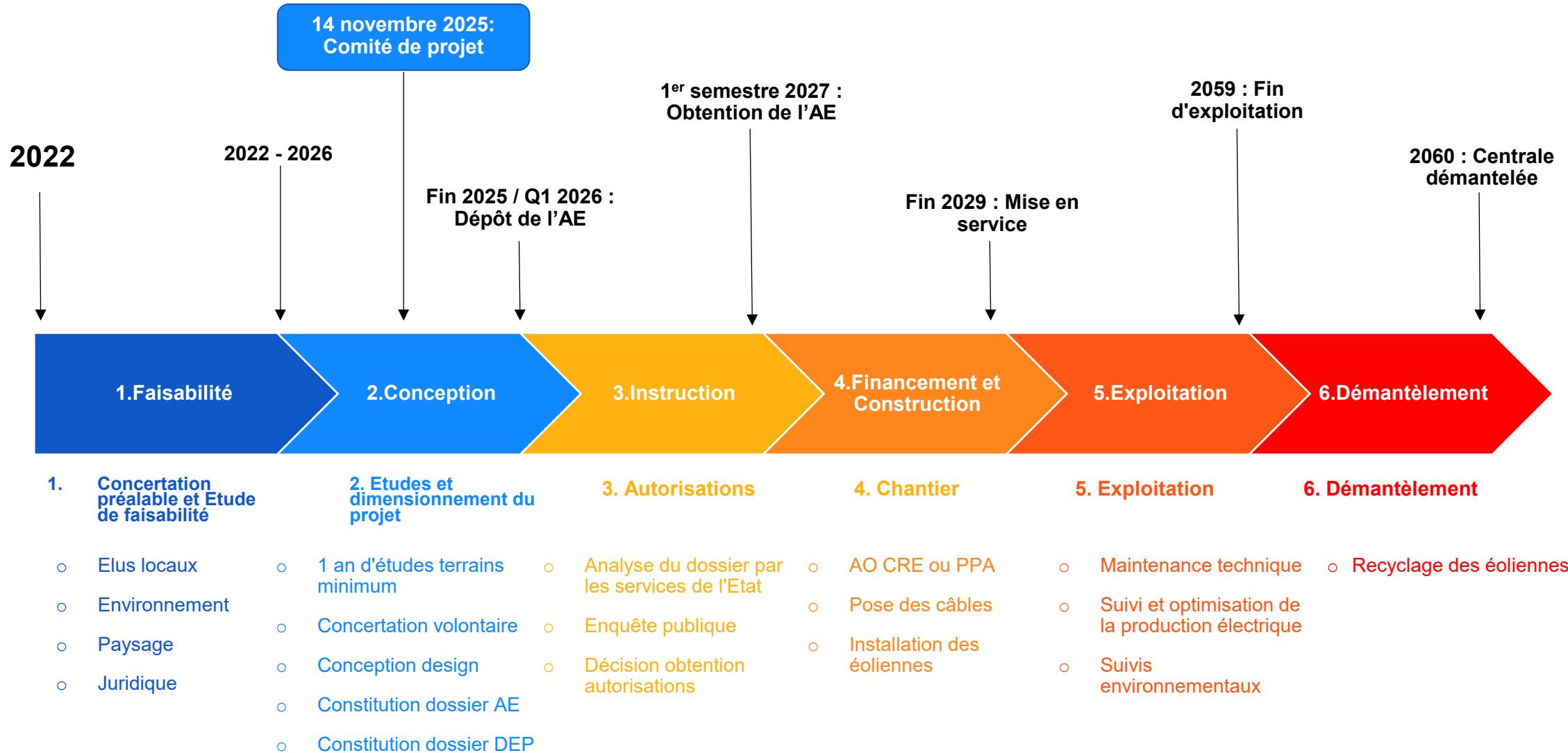


Impact de l'exploitation d'un projet éolien									
Thème	Sous-thème		Enjeu	Sensibilité	Description de la nature et importance de l'effet	Impact brut	Mesure	Impact résiduel	
Lieux de vie et routes	Villes, villages et hameaux	AEE	7 bourgs : Marvejols, Chanac, Barjac, Balsièges, Saint-Bauzile, Saint-Étienne-du-Valdonnez, Châteauneuf-de-Randon		2 très faibles	Éoliennes majoritairement masquées par le relief, les boisements et le bâti. Quelques perceptions lointaines depuis Chanac et Saint-Étienne-du-Valdonnez	2 très faibles	-	2 très faibles
			AER		1 très faible	Visibilités rares et très partielles au-dessus du relief et de la végétation (le Born)	2 très faibles	-	2 très faibles
					3 faibles	Projet en partie visible au-dessus du relief, partiellement filtré par la végétation selon la position de l'observateur (Mende, Chastel-Nouvel, Rieutort-de-Randon)	1 faible	-	1 faible
		AEI	6 hameaux : la Brageresse, la Fagette, Asprettes, le Paillou, Villeneuve, la Colombeche		2 faibles	Visibilités filtrées par la végétation, bas des éoliennes masqué par le relief	1 très faible	-	1 très faible
					1 modérée	Perceptions partielles sur le projet grâce à la végétation	3 faibles	-	3 faibles
					1 forte	Perceptions très rapprochées de Villeneuve au projet	1 modéré	-	1 modéré
					2 très fortes		1 fort	Mesure E2	1 fort
	Axes de communication	AEE	4 routes principales : N88, N106, D806, A75		4 très faibles	Visibilités lointaines ponctuelles sur le projet, partiellement masqué par le relief et la végétation (N88, N106, D806, A75)	4 très faibles	-	4 très faibles
		AER	2 routes principales : N88, D806		1 faible	Perceptions lointaines sur le projet (D806)	1 faible	-	1 faible
		AEI	1 route principale : D806		1 forte	Visibilités proches et majoritairement ouvertes, partiellement masquées / filtrées par la végétation et le relief	1 modéré	-	1 modéré
Éléments patrimoniaux et touristiques	Monuments et sites protégés et non protégés	AEE	45 monuments historiques, 7 sites inscrits, 6 sites classés, 1 SPR, 1 Grand Site de France, 1 PBR, 1 Parc National, 1 site UNESCO		10 très faibles	Éoliennes légèrement perceptibles au-dessus du relief et / ou de la végétation, vues lointaines	13 très faibles	-	13 très faibles
			AER		3 faibles		34 très faibles	-	34 très faibles
					33 très faibles	Visibilités lointaines sur le projet, filtrées par la végétation et en partie masquées par le relief	2 faibles	-	2 faibles
		AEI	1 site UNESCO		1 faible	Visibilités ouvertes et lointaines sur le projet, pondérées par la distance	1 faible	-	1 faible
	Tourisme	AEE	5 GR, 1 station thermale, 8 sites touristiques, le Parc National des Cévennes et la vallée du Lot		5 très faibles	Le relief et la végétation masquent majoritairement le projet, quelques visibilités depuis les chemins et parcelles agricoles sont possibles	6 très faibles	-	6 très faibles
			AER		1 faible	Projet légèrement perceptible au-dessus du relief et / ou de la végétation, vues lointaines		-	2 très faibles
					3 faibles	Vues lointaines sur les éoliennes au-dessus du relief	2 très faibles	-	1 faible
		AEI	1 panorama, 2 GR, 1 GRP, 3 sites touristiques, la vallée du Lot et la ville remarquable de Mende		3 modérées	Visibilités lointaines sur les éoliennes, filtrées par la végétation, voire masquées par le relief	2 modérés	-	2 modérés
			1 GRP		1 forte	Projet ponctuellement visible au gré des ouvertures visuelles, perceptions relativement lointaines	1 fort	Mesure E2	1 fort

3

Calendrier et retombées pour le territoire

Le calendrier du projet

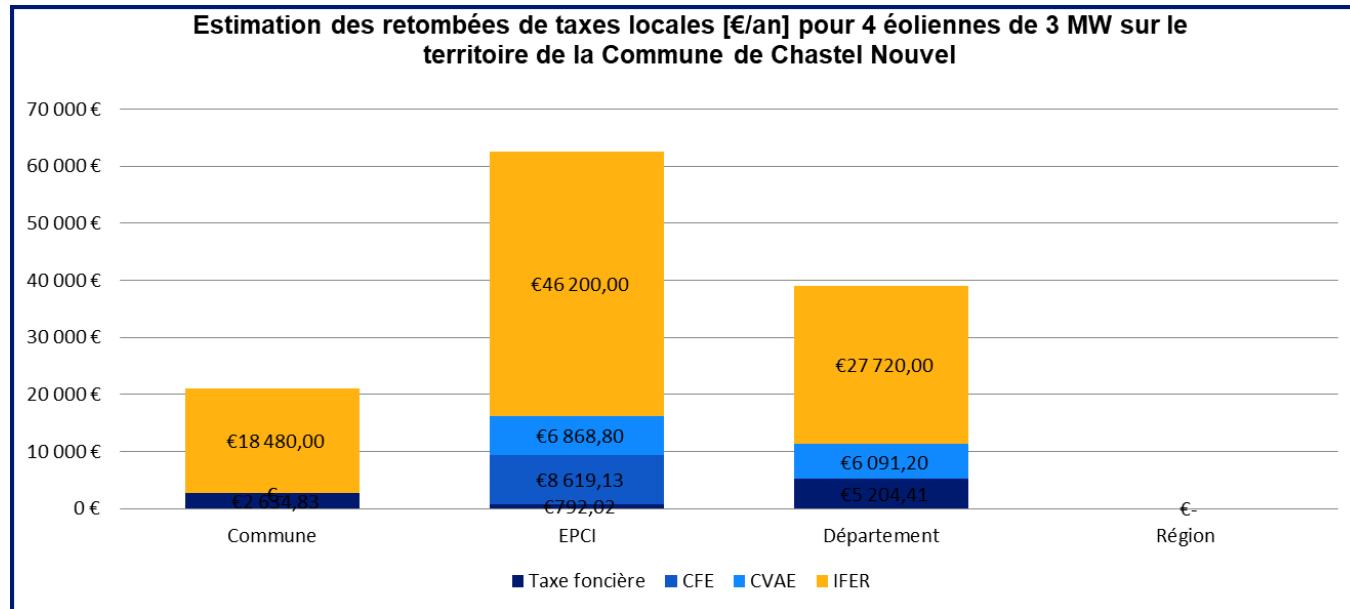


Retombées économiques sur le territoire

- Investissement : **19 millions d'€**
- Retombées fiscales pour les **collectivités** (commune, intercommunalité, Département)

⇒ **cf tableau ci-contre**

- Retombées pour les **entreprises locales** pendant les travaux : **2 millions d'€** (estimation)



	Bloc communal				TOTAL
	Chastel Nouvel	EPCI	Département	Région	
Taxe foncière	2 634,83 €	792,02 €	5 204,41 €	- €	8 631,27 €
CFE	- €	8 619,13 €	- €	- €	8 619,13 €
CVAE	- €	6 868,80 €	6 091,20 €	- €	12 960,00 €
IFER	18 480,00 €	46 200,00 €	27 720,00 €	- €	92 400,00 €
TOTAL	21 114,83 €	62 479,95 €	39 015,61 €	- €	122 610,40 €



Merci

Annexe n°1 : extrait du code de l'énergie (tel qu'issu du décret du 22 décembre 2023)

Art. R. 211-10.-Le porteur de projet présente au comité de projet :

- « 1° Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- « 2° En outre, pour les projets d'installations mentionnées aux 1° à 6° de l'article R. 211-6 :
 - « a) Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
 - « b) Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
 - « c) Les options de raccordement envisagées ;
 - « d) Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet en application de l'article L. 181-28-2 du code de l'environnement.
- « Ces éléments sont accessibles au public par voie électronique. »